



Date de convocation :
18/04/2026

Date d'affichage:
18/04/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six

Mardi 28 avril 2026 à 19 h

Le conseil municipal, légalement convoqué le 18 avril 2026 s'est réuni le mardi 28 avril 2026 à 19 h à la mairie de Giverny, en séance publique sous la présidence de Monsieur Sebastien DEPOIX Maire.

Séance ouverte à 19h04.

Etaient présents : Monsieur DEPOIX Sébastien, Madame ROULAND-BOHAIN Marine, Monsieur LAMY Thibaud, Madame MERIEUX Danielle, Monsieur HOAREAU Stéphane, Madame PRIOUX Aurélie, Madame PETITPAIN-PERRIN Françoise, Monsieur BEL Laurent, Monsieur MERIEAU Pascal, Madame INBONA Brigitte
Brigitte, HUAU-ARMANI Alexandre.

Secrétaire de séance : Mme Marine Rouland-BOHAIN

La séance s'est déroulée en présence de Monsieur Jean-Yves GIMENEZ, Conseiller aux Décideurs Locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure.

M. Le Maire précise que la séance est enregistrée pour établir un compte rendu précis. Ce conseil municipal est principalement consacré au budget prévisionnel 2026.

La commission finances s'est réunie lundi 27 avril 2026, M. LAMY Thibaud, adjoint aux finances a été désigné vice-président de cette commission finances.

ORDRE DU JOUR

Objet : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2026 :

Après lecture complète faite par M. Le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 votes POUR, à l'unanimité, les membres présents et représentés adoptent ce compte-rendu.

DELIBERATION 1-4 / 2026

Objet : Budget prévisionnel 2026

Il est rappelé en préambule que les éléments budgétaires n'ont pas pu être transmis dans le délai de 12 jours avant la tenue du conseil municipal consacré au vote du budget, en raison d'une absence d'équilibre budgétaire.

Cette situation s'explique par la nécessité de rembourser l'intégralité du capital d'un prêt à court terme de 200 000 euros, souscrit en octobre 2024 et arrivant à échéance en octobre 2026, qui avait été mobilisé pour financer des travaux de voirie dans l'attente du versement de subventions.

Ces subventions perçues en 2025 ont finalement été intégralement absorbées lors de cet exercice.

Dans ce contexte, la commune a travaillé en lien étroit avec la Direction départementale des finances publiques, notamment avec le conseiller aux décideurs locaux, avec lequel une réunion s'est tenue hier, afin d'identifier les solutions permettant de rétablir l'équilibre budgétaire, tout en maîtrisant l'endettement communal.

Une réunion a également eu lieu ce matin avec la chargée d'affaires aux collectivités publiques du Crédit Agricole Normandie-Seine afin d'examiner les différentes solutions de financement envisageables.

Ces différentes pistes feront bien entendu l'objet d'un examen approfondi et d'un arbitrage lors de la prochaine réunion de la commission des finances.

Résultat provisoire du Compte Financier Unique 2025

À ce jour, seuls les résultats provisoires du Compte Financier Unique 2025 sont disponibles, tels qu'ils ressortent de l'outil Hélios. Ces éléments devront bien entendu faire l'objet d'une délibération modificative ultérieure.

- **Section d'investissement**

Pour l'exercice 2025, la section d'investissement présente les résultats suivants :

- Dépenses réalisées : 396 296,96 euros ;
- Recettes réalisées : 202 283,70 euros.

Il en résulte un déficit de l'exercice de **194 013,26 euros**.

Après prise en compte de l'excédent reporté de l'exercice précédent, d'un montant **de 83 930,24 euros**, le solde d'exécution de la section d'investissement s'établit à **-110 083,02 euros**.

➤ **Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de l'exercice 2025 de **24 937,05 euros**, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses.

Après reprise de l'excédent reporté de l'exercice précédent, soit **239 205,30 euros**, le solde d'exécution de la section de fonctionnement s'élève à **264 142,35 euros**.

➤ **Résultat de clôture de l'exercice 2025**

Le résultat provisoire de clôture de l'exercice 2025 s'établit à un excédent global de **154 059,53 euros**.

Il se décompose comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement : **264 142,35 euros ;**
- Déficit de la section d'investissement : **-110 083,02 euros.**

Conclusion

En conclusion, compte tenu du déficit d'investissement de **110 083,02 €** la loi nous oblige à affecter une recette du même montant à l'article 1068 qui sera pris sur l'excédent de fonctionnement.

Le report de l'excédent de fonctionnement sera donc de **154 059,53 €** au chapitre 002.

Après lecture faite par M. LAMY Thibaud et après avoir délibéré, le conseil municipal avec 10 voix POUR, 1 ABSTENTION, des membres présents adopte à la majorité le budget de la section fonctionnement.

Fongibilité des crédits – Nomenclature M57

Suite au passage à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024, la commune doit définir une politique de fongibilité des crédits, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Dans ce cadre, la M57 permet à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de **7,5 % des dépenses réelles de chaque section**, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster la répartition des crédits en fonction des besoins, de réaliser plus rapidement certaines opérations techniques, et d'améliorer ainsi l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité de la collectivité.

L'assemblée délibérante sera informée des virements de crédits effectués lors de la séance la plus proche, dans les conditions habituelles.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces virements pour le budget principal, dans la limite de **7,5 % des dépenses réelles de chaque section**.

Après lecture faite par M. LAMY Thibaud et après avoir délibéré, le conseil municipal avec 10 voix POUR, 1 ABSTENTION, des membres présents adopte à la majorité la fongibilité des crédits.

Budget prévisionnel 2026

Conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget communal, le Conseil municipal est invité à approuver le budget primitif 2026, qui s'établit comme suit :

- En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 869 132 euros ;
- En section d'investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 380 543,02 euros.

Le budget est soumis au vote par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Section de fonctionnement – Dépenses

Les dépenses de la section de fonctionnement sont présentées et soumises au vote par chapitre, comme suit :

- **Chapitre 011** : charges à caractère général, 243 581 euros ;
- **Chapitre 012** : charges de personnel, 333 475 euros ;
- **Chapitre 014** : atténuation de produits, 350 euros ;
- **Chapitre 65** : charges de gestion courante, 51 361 euros ;
- **Chapitre 66** : charges financières, 15 400 euros ;
- **Chapitre 67** : charges exceptionnelles, 1 000 euros ;
- **Chapitre 042** : dotations aux amortissements, 7 677 euros ;
- **Chapitre 023** : Virement à la section investissement : 215 783 euros ;
- **Chapitre 68** : dotation aux provisions pour créances douteuses, 505 euros.

L'ensemble des crédits de dépenses de la section de fonctionnement s'élève donc à la somme de **869 132 euros**.

Section de fonctionnement – Recettes

Les recettes de la section de fonctionnement sont présentées et soumises au vote par chapitre, comme suit :

- **Chapitre 013** : atténuation de charges, 13 700 euros ;
- **Chapitre 70** : produits des services, 30 500 euros ;
- **Chapitre 73** : impôts et taxes, 22 000 euros ;
- **Chapitre 731** : fiscalité directe locale, 372 138 euros ;
- **Chapitre 74** : dotations et participations, 153 039 euros ;
- **Chapitre 75** : autres produits de gestion courante, 123 695,47 euros.

A ces recettes s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté, pour un montant **de 154 059,53 euros**.

L'ensemble des recettes de la section de fonctionnement s'élève donc à **869 132 euros**, en équilibre avec les dépenses présentées précédemment.

Section d'investissement – Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement sont présentées et soumises au vote par chapitre, comme suit :

- **Chapitre 16** : remboursement des emprunts en capital, 248 960 euros, soit une majoration de plus de 500 % par rapport à l'exercice précédent.

Comme nous l'avons vu précédemment, cette augmentation s'explique essentiellement par le remboursement du capital d'un prêt à court terme souscrit en octobre 2024 et arrivant à échéance en octobre 2026. Ce prêt avait servi à financer des travaux de voirie réalisés en 2025.

Par ailleurs, les subventions perçues, à hauteur de 180 515,12 euros de la part du Département et de la DETR, ont été intégralement mobilisées lors de l'exercice 2025.

- **Chapitre 21** : immobilisations, 21 500 euros ;
- **Chapitre 001** : déficit d'investissement reporté de l'exercice précédent, pour un montant de 110 083,02 euros.

L'ensemble des dépenses de la section d'investissement s'élève donc à **380 543,02 euros**.

Section d'investissement – Recettes

Les recettes de la section d'investissement sont présentées et soumises au vote par chapitre, comme suit :

- **Chapitre 1068** : affectation du résultat à hauteur du déficit reporté, soit 110 083,02 euros;
- **Chapitre 10** : Dotation et fonds divers pour 47 000 euros ;
- **Chapitre 040** : amortissements des immobilisations, pour 7 677 euros ;
- **Chapitre 021** : virement de la section de fonctionnement, pour 215 783 euros.

L'ensemble des recettes de la section d'investissement s'élève donc à **380 543,02 euros**, en équilibre avec les dépenses présentées précédemment.

Conclusion

Ce budget primitif 2026 est ainsi présenté en équilibre en section de fonctionnement comme en section d'investissement.

Il traduit à la fois la poursuite des engagements de la commune, notamment en matière de fonctionnement des services publics dans un cadre budgétaire maîtrisé.

Après lecture faite par M. LAMY Thibaud et après avoir délibéré, le conseil municipal avec 10 voix POUR, 1 ABSTENTION, des membres présents adopte à la majorité le budget de la section d'investissement.

DELIBERATION 2-4 / 2026

Objet : Nomination des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Proposition membres :

LEPAGE Dominique – SORIN Roland – HAREL Nicolas – RICHEZ Franck – LABRUNE Jennifer – DUPRE Sylvie – HENRI Michel – GUIBET Jean-Marie – GRIFFON Laurent – ECHAUBARD Laurent – BERCHE Gisèle – BAILLY Régis – ANQUETIL Patricia – DESSEAUX Anthony – FALLER Caroline – THOMASSET Pascal – WILLEM Coralie – BESSON Sozic – MARREC Karine – GUILLAUME Diana – DOINARD Renaud – VOJNITS Cyrille – WOSCHLEGEL Corinne – NAYAGAM Joséphine



Après lecture des membres nommés pour siéger au sein de la CCID, lecture faite par Mme MERIEUX Danielle et après avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 votes POUR des membres présents et représentés adopte à l'unanimité la délibération 2-4/2026 concernant la nomination des membres de la commission communale des impôts directs.

QUESTIONS DIVERSES : SANS OBJET

La présente séance est levée à 19 h 56.



**République Française – Département de l'Eure
Arrondissement des Andelys
Commune de Giverny**

Conseil Municipal du 28 avril 2026

Le Maire, DEPOIX Sébastien	
Le Secrétaire de séance, Marine ROULAND-BOHAIN	